

Le magazine trimestriel de la Mgéfi

Couleurs



SEPTEMBRE 2022

#49

Motivés pour la rentrée !

- En route vers la Matmut
- Une 25^e Assemblée générale tournée vers l'avenir
- Cancer du sein, levons les tabous sur le dépistage
- Reboisement des forêts, la Mgéfi s'engage

Mgéfi

Avec vous, c'est mutuel

Sommaire



4

Une 25^e Assemblée générale tournée vers l'avenir



8

En route vers la Matmut !



14

Maladie de Huntington : premiers résultats de l'étude



20

Arthrose, une maladie articulaire très répandue

Contacts Mgéfi



09 69 39 69 29*

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 17 h 00

* Appel non surtaxé



Mgéfi

6, rue Bouchardon
CS 50070

75481 Paris Cedex 10



mgefi.fr

Le magazine trimestriel de la Mgéfi

Mutuelle n° 4,99 982 098 soumise aux conditions du livre II du Code de la mutualité - Tirage : 90 000 exemplaires - Dépôt légal : Septembre 2022 - Commission paritaire : n° 0323 M 08209 - ISSN 2112-2636 - Le numéro TTC : 0,60 €. **Directeur de la publication** : B. Caron.

Directeur de la rédaction : N. Franche. **Rédaction** : B. Caron, J. Roios, Ligue contre le cancer, France mutualité, Matmut. **Nous contacter** : couleurs@mgefi.fr **Administration et siège social** : 6, rue Bouchardon - CS 50070 75481 - Paris Cedex 10. **Conception** : L. Wachoru. **Crédit photos** : Getty Images, Vanida Hoang, Lise Barbeau Cochet, Ecotree. **Impression** : Desbouis Grésil, ZI du Bac d'Ablon - 10-12, rue Mercure, 91230 Montgeron.

#49

Se tourner vers demain



Bruno Caron
Président de la Mgéfi

Chers adhérents,

La Mgéfi a tenu son Assemblée générale les 28 et 29 juin, dans la droite ligne des Assemblées départementales pour les adhérents auxquelles beaucoup d'entre vous ont participé. Les retours de ces réunions physiques, lieux d'échanges, font qu'elles ont permis de faire le point avec vous et avec vos délégués sur les évolutions de notre système de protection sociale complémentaire et plus précisément sur la réforme de la protection sociale des fonctionnaires (PSC), avec des inquiétudes particulièrement marquées exprimées par les adhérents retraités.

Après avoir rappelé que la protection apportée par la Mgéfi restera inchangée dans son approche d'ici la mise en œuvre de la PSC, estimée à fin 2024/début 2025 pour le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique (MESFIN), il a été précisé qu'un travail est actuellement réalisé pour que notre mutuelle demeure accessible à tous pour une protection en santé et prévoyance de bon niveau.

Le fait est patent : l'environnement politico/social évolue de façon multi dimensionnelle, la Mgéfi est concernée par ces évolutions prévisibles ou connues, envisageables ou probables. L'administration publique, porteuse de l'offre de services publics et chargée de la régulation économique et sociale de notre pays est prioritairement et forcément concernée et actrice de ces évolutions. La mutuelle ne peut que s'inscrire dans ce mouvement disruptif.

La réponse à ces orientations fait partie intégrante de nos travaux prospectifs. Ainsi, l'amélioration et la modernisation de nos process et de nos systèmes d'information est constante, alliant souplesse et réactivité de notre organisation.

Il en est de même pour l'adaptabilité de nos offres et l'élargissement de la gamme de services, avec la recherche constante de l'efficience qualité/services et en assurant la maîtrise des coûts. L'anticipation de ces grands mouvements concerne également les travaux et projections sur le renforcement important du secteur de la prévention ainsi que la création d'une structure de prévoyance avec la Matmut.

La future adhésion au groupe Matmut, dont vous saurez tout en parcourant cette revue, renforce nos fondamentaux économiques et opérationnels, elle s'inscrit dans notre rigueur de gestion et accompagne le sens de l'anticipation de notre mutuelle. Cela s'intègre dans notre plan stratégique Magellan et caractérise fortement notre volonté d'ouverture, indispensable au développement et à l'équilibre de notre gestion constante, c'est indéniable.

La Mgéfi est également un mouvement de personnes représenté par 1200 militants répartis dans tous les départements. Ce réseau est l'incarnation d'une mutuelle militante et sociale, l'accompagnement de proximité avec les adhérents participe du lien social entretenu au sein et en dehors de nos administrations. Un grand merci à ces militants qui se mettent au service du collectif.

Bien à vous

Paris, le 13 juillet 2022

Une 25^e Assemblée générale tournée vers l'avenir

Après deux années d'Assemblées générales à distance ou dans un temps restreint, vos délégués ont pu se retrouver les 28 et 29 juin dans des conditions habituelles, à Strasbourg. Deux jours pour rassembler, voter et échanger autour de tables rondes, débats et conférences.

L'année 2022 a été riche en rebondissements entre la sortie du Groupe VYV et les travaux de rapprochement avec la SGAM Matmut, votés lors de l'Assemblée générale du 10 mars dernier. Cette affiliation a été au cœur des discussions en vue de sa validation lors de l'AG de Strasbourg. Approuvée par les délégués, elle sera effective à compter du 1^{er} janvier 2023. Christophe Bourret, président de la SGAM Matmut et Nicolas Gomart, directeur général du groupe sont venus répondre, en personne, aux questions des délégués. Rendez-vous page 8 pour tout savoir de ce rapprochement.



Christophe Bourret, président de la Matmut
et Nicolas Gomart, directeur général de la Matmut lors de l'AG de la Mgéfi



La validation du rapprochement avec le groupe Matmut par notre Assemblée générale constitue une opportunité forte de développement pour la Mgéfi. Il s'inscrit dans la stratégie du groupe Matmut de se positionner sur le marché de la protection sociale des fonctionnaires en s'appuyant sur notre savoir-faire et notre expérience. En rejoignant la Matmut, la Mgéfi en deviendrait le pôle Fonction publique. L'ambition est ainsi de devenir un acteur de référence sur le marché de la protection sociale des fonctionnaires en santé et en prévoyance.

Bruno Caron, Président de la Mgéfi

Autre temps fort de cette Assemblée générale, la table ronde avec **Ugo Didier, Yannick Borel et Victor Muffat-Jeandet**, les trois sportifs ambassadeurs de notre team Mgéfi ! Ils ont partagé leur expérience, leur parcours, leur palmarès et évoqué les défis à relever dans les prochaines années. Ils se sont également prêtés au jeu des questions/réponses avec vos délégués. Un réel plaisir de les recevoir pour la première fois tous ensemble. Les plus chanceux ont même pu contempler de près les médailles olympiques d'Ugo Didier, notre nageur handisport, arrivées tout droit de Tokyo.

Yannick Borel,
Ugo Didier et
Victor Muffat-
Jeandet lors
de l'Assemblée
générale



Nos 3 champions durant la table ronde



2021 en quelques chiffres



250,9 M€
de cotisations santé
et perte de traitement
et de salaire



199,9 M€
de prestations santé
et de perte de traitement
et de salaire versées aux
adhérents



12,93 %
de frais de gestion



84 %
de taux de redistribution
(ratio entre le montant versé par
un adhérent et celui que la Mgéfi lui
rembourse dans l'année)

L'Assemblée générale
au complet devant le
Palais des Congrès de
Strasbourg



Magellan 2, les nouvelles orientations
stratégiques du plan de développement
Magellan, plus adaptées aux actualités
et aux chantiers à venir de la Mgéfi,
ont été présentées aux délégués,
qui les ont approuvées.



Du nouveau pour nos adhérents



L'Assemblée générale a adopté **l'extension du tiers payant pour les équipements optiques**, même s'ils sont réalisés en dehors du réseau Kalixia Optique.



Vous n'aurez plus besoin de nous envoyer vos factures d'appareillage pour bénéficier du remboursement du reste à charge. En effet, la Sécurité Sociale et la mutuelle prenaient initialement en charge le remboursement de ces équipements à hauteur de 100 % de la Base de Remboursement de la Sécurité sociale. Pour le reste à charge, il fallait nous faire parvenir une facture. **Nous simplifions aujourd'hui vos démarches.** En fonction du remboursement prévu par votre garantie, **vous serez remboursé automatiquement** sans avoir à nous contacter.



Depuis le 9 juillet, pour faire face à la crise des urgences, les médecins généralistes libéraux, spécialistes en médecine générale libérale ou les centres de santé qui prennent en charge des patients après orientation par le centre 15 ou le service d'accès aux soins peuvent bénéficier d'un supplément de rémunération de 15 € pour tout acte de soins non programmés facturé au tarif opposable, hors patientèle médecin traitant, réalisé dans les 48h et en dehors des horaires de la permanence de soins ambulatoire. Ces 15 € seront **intégralement pris en charge par la Sécurité sociale (70 %) et la mutuelle (30 %)** et n'auront pas à être absorbés par le patient.

Evolution des cotisations

au 1^{er} janvier 2023

+2 % pour les adhérents aux garanties **Maitri Santé**, **Vita Santé 2** et **Multi Santé 2**, hors ayants droits.

+5 % pour tous les adhérents à la garantie **Zeni Santé**.

+15 % pour les adhérents à la garantie **Indemuo Maintien des primes** sur les 6 niveaux de garantie et les 3 tranches d'âge.



En route vers la Matmut !

Le 28 juin dernier, lors de l'Assemblée générale de la mutuelle, vos délégués ont approuvé l'adhésion de la Mgéfi à la SGAM Matmut. Un rapprochement gagnant / gagnant qui ouvre de belles perspectives de développement, tant à la Mgéfi qu'à la SGAM Matmut, qui sera effectif au 1^{er} janvier 2023⁽¹⁾.



Cette affiliation s'inscrit dans la stratégie du Groupe de se positionner sur le marché de la protection sociale des fonctionnaires en s'appuyant sur notre savoir-faire et notre expérience.

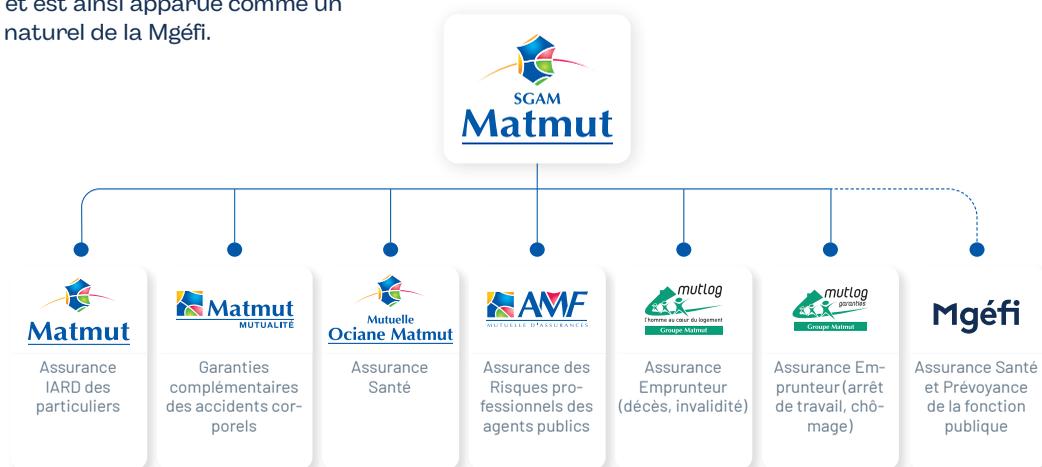
En rejoignant la Matmut, la Mgéfi en deviendrait le pôle Fonction publique. L'ambition est ainsi de devenir un acteur de référence sur le marché de la protection sociale des fonctionnaires en santé et en prévoyance, en particulier à l'aube de la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) des agents de la Fonction publique.

La Matmut est un opérateur mutualiste reconnu avec lequel la Mgéfi partage des valeurs de solidarité communes et est ainsi apparue comme un partenaire naturel de la Mgéfi.

Concrètement, que signifie ce rapprochement ?

En rejoignant les six affiliés de la SGAM Matmut, l'intégrité de la Mgéfi sera préservée : nous conserverons notre portefeuille de contrats, notre périmètre commercial ainsi que notre marque, nos locaux et notre implantation géographique. Les structures employeurs ne seront pas modifiées non plus. En d'autres termes les salariés de la Mgéfi resteront dans le giron de la mutuelle, sans modification de leurs contrats de travail.

(1) Sous réserve des accords de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) et de l'Autorité de la Concurrence



Les mots de...

**Christophe Bourret,**
Président de la Matmut

« Nous sommes très heureux d'intégrer la Mgéfi au sein de la SGAM Matmut. Ce rapprochement a énormément de sens. Tout d'abord parce que nous partageons des valeurs communes de solidarité, d'équité et de proximité, mais aussi un même modèle mutualiste. D'autre part, car nous sommes tous gagnants en termes de parts de marché. Personne ne traite de la santé et de la prévoyance des fonctionnaires aujourd'hui au sein de la SGAM. AMF Mutuelle assure les risques professionnels des fonctionnaires, mais pas leur santé. De son côté, la Mutuelle Ociane Matmut propose une complémentaire santé uniquement aux salariés du privé. La Mgéfi a le champ libre ! Son affiliation représente une opportunité à ne pas manquer. Elle assoit notre stratégie de groupe complet d'assurances et nous permet dans le même temps de passer le seuil du million de personnes protégées. La Mgéfi est une structure économiquement saine et bien gérée. Elle vient renforcer la solidité financière de la Matmut, ce qui représente un vrai bénéfice pour ses sociétaires ! Il est important que la Mgéfi se dote de moyens pour faire face aux évolutions du marché de la protection sociale complémentaire de la Fonction publique, en particulier pour répondre aux appels d'offres de contrats collectifs. Sur ce sujet, des synergies pourront être mises en place avec la Mutuelle Ociane Matmut qui a l'habitude de ces contrats, afin de permettre à la Mgéfi d'aborder les choses de la meilleure manière possible. Il est rare que deux briques de Lego s'emboîtent aussi bien, savourons notre chance ! »

Bruno Caron,
Président de la Mgéfi

« La Mgéfi est une mutuelle de la Fonction publique aux fondamentaux économiques solides et aux convictions sociales et solidaires affirmées. Forte de son positionnement auprès des ministères Économiques et Financiers, la Mgéfi a analysé les évolutions de la Fonction publique tant en termes d'emplois que dans la perspective de la couverture santé et prévoyance des agents publics projetée dans la future protection sociale complémentaire (PSC) des fonctionnaires. Dans ce contexte évolutif, il est raisonnable de rejoindre un groupe prudentiel solide, aux valeurs sociales similaires aux nôtres, et ouvert à nos attentes. Au-delà des valeurs sociales partagées, nous avons communément une gestion rigoureuse de nos actifs et une vision pragmatique du contexte évolutif qui s'ouvre devant nous. L'entrée dans la SGAM Matmut permet à la Mgéfi de bénéficier d'un environnement opérationnel, économique et prudentiel extrêmement robuste. La force économique du Groupe permet d'affirmer des marges prudentielles solides, gage de confiance en termes de service des prestations pour nos adhérents. La diversité des métiers de la SGAM apportera une large palette d'offres, de services assurantiels et d'accompagnement à nos adhérents. Enfin, un enjeu majeur sera celui de notre bonne et juste intégration au sein de la SGAM. Les trajectoires de coopération, de mutualisation, de développement et de dynamique de marchés sont en cours d'élaboration avec une vision prospective complètement partagée. »

La SGAM Matmut en chiffres, au 31/12/2021

Plus de
6500
collaborateurs

4,1 millions
de sociétaires

7,8 millions de
contrats d'assurance
gérés

2,4 milliards
d'€ de chiffre
d'affaires

1933 millions
d'€ de fonds
propres

Cancer du sein : levons les tabous sur le dépistage

Le dépistage n'est pas un « gros mot » et il peut tout changer. Pandémie oblige, l'année 2020 enregistre un recul historique de la participation au dépistage organisé du cancer du sein : moins de 43 % des femmes concernées y ont participé. Pourtant il faut le rappeler : **un dépistage réalisé à temps peut sauver la vie et guérit dans 90 % des cas !** Simple et 100 % remboursé, le dépistage doit être fait tous les 2 ans, dès 50 ans. Mais c'est dès 25 ans qu'il est important de réaliser un suivi gynécologique annuel pour s'assurer de la bonne santé de ses seins. Car, aujourd'hui encore, 1 femme sur 8 risque d'être touchée par cette maladie. Parlez-en à votre médecin, faites-vous dépister ! Faisons le point sur tout ce que vous devez savoir, peu importe votre âge et votre niveau de risque.

Les facteurs de risque de développer un cancer du sein



L'âge est le premier facteur : à partir de 50 ans, le niveau de risque est moyen. C'est à cet âge que survient majoritairement la maladie chez les femmes ne présentant pas de facteur de risque particulier.



Les antécédents personnels pour lesquels le niveau de risque est élevé : précédent de cancer, hyperplasie atypique ou lobulaire (maladie du sein), irradiation thoracique à haute dose (maladie de Hodgkin).



Les antécédents familiaux représentent un niveau de risque potentiellement très élevé : cancer du sein chez un parent (risque multiplié par 2 s'il s'agit d'un parent du premier degré tels que père, mère, frère, sœur, nièce, enfant, et cancer de l'ovaire).

« Je n'ai pas de risque personnel ou familial. Dois-je effectuer une mammographie de dépistage ? »



De 25 à 49 ans et au-dessus de 74 ans : aucun dépistage mammographique n'est recommandé mais un examen clinique des seins (palpation) doit être réalisé par un médecin généraliste, un gynécologue ou une sage-femme.

Attention, si certains signes surviennent tels que : une grosseur, une rétractation cutanée du mamelon, une inflammation, un écoulement, un eczéma ou un ganglion sous le bras... Consultez au plus vite un médecin.



De 50 à 74 ans : une mammographie de dépistage est recommandée tous les 2 ans. Pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie, cet examen bénéficie d'une double lecture des clichés radiologiques.

À partir de 50 ans, une invitation à réaliser cet examen vous est envoyée. N'hésitez pas à demander à votre médecin traitant si vous ne l'avez pas reçue ou bien si vous ne la retrouvez plus, en lui précisant qu'il s'agit de **la mammographie de dépistage organisé**.

Prenez rendez-vous avec un radiologue agréé de votre choix, dont vous recevrez la liste avec l'invitation.

Les résultats de la mammographie

Si aucune anomalie n'est suspectée suite à la lecture du radiologue, les clichés de la mammographie sont normaux et adressés à la structure de gestion en charge du dépistage des cancers du département pour une seconde lecture.

Si aucune anomalie n'est détectée à la seconde lecture, votre mammographie est normale et vous serez réinvitée à réaliser une nouvelle mammographie de dépistage 2 ans plus tard.

Si une anomalie est suspectée, à l'issue de la première ou de la seconde lecture, le radiologue fera des examens complémentaires (clichés, échographie, biopsie, etc.), pris en charge aux conditions habituelles de remboursement par l'Assurance Maladie.

Dans tous les cas, vous et votre médecin traitant recevrez un compte-rendu vous informant des résultats.



HALTE AUX IDÉES REÇUES !

Il existe des précédents de cancer du sein chez l'homme. Une surveillance spécifique de tous les apparentés hommes et femmes du premier degré doit être réalisée.



« J'ai un facteur de risque familial ou personnel, que dois-je faire ? »



Vous avez des antécédents personnels et présentez un risque élevé de développer un cancer du sein. Des modalités spécifiques de dépistage sont recommandées par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Antécédents personnels de :	Conduite à tenir :
Cancer du sein ou cancer in situ (tumeur précancéreuse qui se caractérise par l'absence d'invasion des tissus environnants)	Un suivi adapté sera défini par votre médecin. Il comportera un examen clinique et une mammographie unilatérale ou bilatérale, suivie ou non d'une échographie.
Hyperplasie atypique canalaire ou lobulaire (maladie du sein)	Une mammographie annuelle pendant 10 ans, suivi ou non d'une échographie. Sans évolution après 10 ans : <ul style="list-style-type: none"> • Une mammographie avec ou sans échographie tous les 2 ans jusqu'à 50 ans. • À partir de 50 ans, vous intégrerez le programme de dépistage organisé jusqu'à 74 ans.
Irradiation thoracique à haute dose (maladie de Hodgkin)	Un suivi adapté sera défini par votre médecin. Il comportera un examen clinique et une mammographie suivie ou non d'une échographie.



Vous avez des antécédents familiaux de cancer du sein avec risque potentiellement très élevé. Il existe un score d'analyse de votre arbre généalogique en fonction de vos antécédents familiaux (le score d'Eisinger). Il permet de faire une classification de votre risque familial et détermine si une consultation d'oncogénétique est indiquée, afin de rechercher une éventuelle mutation génétique. Parlez-en à votre médecin.

Antécédents familiaux :	Conduite à tenir :
Cancer du sein chez une femme âgée de 40 à 70 ans	Risque à évaluer en fonction de nombre de personnes concernées dans votre entourage. Vous devez en parler à votre médecin, qui établira votre score d'Eisinger et vous informera de la conduite à tenir.
Cancer du sein chez une femme avant 39 ans ou chez l'homme, cancer de l'ovaire avant 70 ans	Le risque peut être très élevé, une consultation avec un onco-généticien est réalisée. Il évalue votre niveau de risque en fonction de votre arbre généalogique et de votre âge. Selon les résultats de cette première étape, le médecin peut envisager des recherches génétiques.
Existence d'une mutation BRCA1 ou BRCA2 dans la famille	Si la mutation BRCA1 ou BRCA2 a été identifiée dans votre famille mais pas retrouvée pour vous, le dépistage organisé est recommandé si vous avez plus de 50 ans. Si aucune mutation n'a été identifiée dans la famille ou en cas de recherche non-réalisée, l'onco-généticien évalue votre niveau de risque personnel de cancer du sein.

Il est recommandé de proposer aux femmes atteintes de cancer du sein ou de l'ovaire, à leurs apparentées de premier degré et à leurs nièces, une surveillance mammaire identique à celle réalisée chez les femmes ayant une mutation des gènes BRCA1 ou BRCA2.

Le chiffre

7,6/10**C'est le niveau de confiance des Français envers les médicaments génériques.**

Source : « Les Français et les médicaments génériques », Institut Opinionway, 29 mars 2022.



Ce score est plus élevé chez les hommes et les 50 ans et plus. 94 % d'entre eux acceptent les médicaments génériques quand leur médecin ou leur pharmacien leur proposent. Enfin, près d'1 Français sur 2 se dit « tout à fait d'accord » pour que leur fabrication soit préservée et encouragée. Les 18-24 ans, en revanche, ne sont que 41 % à accepter des traitements génériques, contre 75 % au Royaume-Uni et en Allemagne.



Les médicaments génériques ont permis d'économiser 7 milliards d'euros en 5 ans.

Ces économies permettent de prendre en charge de nouveaux traitements souvent onéreux et favorisent les efforts de recherche en offrant une juste rémunération aux traitements les plus innovants.



Les médicaments génériques n'ont pas de raison d'être montrés du doigt. En effet, le « principe actif », celui qui va agir pour soigner, est le même que dans la version non générique, appelée princeps. La différence ne tient que dans l'enrobage (comprimé, gélule, etc.). Pour être mis sur le marché, il n'a plus besoin de passer autant de tests, car ils ont déjà été réalisés sur le princeps. C'est pourquoi ils sont vendus en moyenne 30 % moins chers.



L'utilisation de médicaments génériques est indispensable pour pérenniser le système de santé en France. Les dépenses ne cessent d'augmenter en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation du coût de certains traitements, tels que les traitements anticancéreux, par exemple.

Le couple face à la maladie de Huntington : premiers résultats

La Mgéfi a la solidarité à cœur. Bien plus qu'une simple valeur, c'est un engagement. C'est pourquoi, depuis 2020, nous soutenons la Fondation Maladies Rares en participant notamment au financement d'un projet de recherche sur l'impact de la maladie de Huntington sur la relation de couple. Un sujet que nous avons déjà présenté dans la revue « Couleurs », dont les résultats commencent à apparaître, après deux années mouvementées de crise sanitaire, qui ont engendré des retards dans ce projet. Retour sur cette maladie et rencontre avec le Professeur Pascal Antoine, enseignant chercheur qui porte ces recherches, à l'université de Lille.

La Fondation Maladies Rares est une fondation de coopération scientifique ayant pour mission d'accélérer la recherche sur toutes les maladies rares. Elle soutient des projets en biologie, chimie mais aussi en sciences humaines et sociales. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les recherches du Pr Pascal Antoine sur la dynamique de couple dans la maladie de Huntington. Un projet qui s'intéresse aux aidants, que la Mgéfi tient à soutenir au quotidien.

Une maladie rare et incurable

La maladie de Huntington est une affection neurodégénérative du système nerveux central qui touche 18 000 personnes en France. Héréditaire, elle se manifeste par des troubles moteurs, cognitifs et psychiatriques qui entraînent une altération





sévère des capacités physiques et intellectuelles pouvant aller jusqu'à la dépendance. Il n'existe pas de traitement curatif à ce jour. À chaque étape de la maladie, il faut repérer les symptômes et lutter contre leurs effets avec l'aide de professionnels de santé (kinésithérapeutes, orthophonistes...). Un accompagnement quotidien est indispensable pour répondre à la perte d'autonomie progressive.

Quand la maladie impacte le couple

Intégrer l'entourage de la personne malade et en tenir compte est indispensable pour l'amélioration de la qualité de prise en charge du patient. Si des travaux ont mis en évidence les difficultés de chaque partenaire isolément, des recherches sont nécessaires pour appréhender leurs difficultés en tant que couple, leur vécu en fonction du stade d'évolution de la maladie, leur adaptation (ou pas) aux symptômes et aux soins, ainsi que l'évolution de leur relation.

On en sait peu sur le fonctionnement du couple dans ce genre de situations et les dispositifs d'accompagnement sont encore peu développés.

L'objectif du projet de recherche du Pr Antoine et de son équipe est de comprendre le fonctionnement des couples confrontés à différents stades de cette maladie afin d'identifier les processus qui détériorent la qualité de vie des deux conjoints mais aussi ceux qui contribuent à leur résilience.

Une étude menée sur plusieurs années

Une étude collaborative est en cours, réalisée avec différentes équipes, dont le centre de référence maladies rares Huntington, coordonné par le Dr Clémence Simonin au CHU de Lille, et un collectif d'associations représenté par Nadine Nougarède. 15 couples et 30 conjoints-aidants témoignent de leur expérience, de leur quotidien. Ces entretiens sont ensuite analysés pour identifier les différents processus et comprendre les implications et la nature des interactions au sein du foyer. Les résultats de ce travail serviront ensuite de socle pour identifier les personnes en difficulté et construire un accompagnement adapté face à cette maladie.

“

Le sentiment d'être happé par une spirale infernale.

”

Le Pr Pascal Antoine a répondu à nos questions et a pu nous révéler les premiers résultats des recherches menées avec son équipe auprès des couples et des conjoints-aidants. Des informations intenses auxquelles il ne s'attendait pas spécialement au début de l'étude.

Avez-vous pu mener à bien les entretiens prévus malgré le contexte ?

Environ deux tiers des entretiens a été réalisés. Nous avons replanifié notre agenda d'entretiens en janvier 2021, en raison de la pandémie. Notre retard n'est pas totalement rattrapé et nous continuons à recruter des participants, notamment pour intervenir en couple et non individuellement en tant que membre du couple. Ce retard est aussi lié à une réalité : nous avons été surpris par le fait que les couples au stade intermédiaire de la maladie étaient assez en difficulté pour communiquer, en particulier le conjoint malade. Suffisamment pour qu'il soit réticent à entrer dans ces entretiens de couples. Nous avons donc revu notre objectif en interrogeant principalement des conjoints-aidants plutôt que les deux membres du couple.

Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées en réalisant ces entretiens ?

Elles sont essentiellement dues à la charge émotionnelle. Les entretiens sont longs, nous amenons les participants à parler de leur quotidien, de leur vie de couple, de leur intimité, de leur relation, de comment ils font face, à deux, à la maladie, de la gestion des symptômes, de la perte d'autonomie... Ces

entretiens sont difficiles à mener pour l'équipe mais surtout difficiles à vivre pour les participants. C'est ce qui fait qu'à un stade intermédiaire de la maladie, lorsque les symptômes et la perte d'autonomie sont beaucoup plus présents, il est difficile de verbaliser un ressenti aussi douloureux.

Pouvez-vous déjà tirer quelques conclusions des premiers entretiens que vous avez réalisés ?

Nous avons lancé tout un ensemble d'analyses à partir des entretiens des conjoints-aidants au stade débutant et intermédiaire. Nous voyons déjà se dessiner des résultats préliminaires intéressants. Au stade débutant, ce qui ressort est un niveau de détresse et de souffrance qui est extrêmement marqué. Beaucoup plus que ce à quoi nous nous attendions. Les conjoints-aidants verbalisent le sentiment d'être totalement happé par une spirale infernale, dans laquelle ils ont ce quotidien à gérer avec des symptômes intenses, de l'agitation, des difficultés de comportement. Parallèlement, ils ont aussi le sentiment d'être seul à être garant du bien-être de leur conjoint malade, mais parce qu'une fois que les professionnels sont partis, ils sont littéralement seuls à devoir gérer des situations parfois complexes qui peuvent les dépasser au quotidien.

Au stade intermédiaire, nous nous attendions à une souffrance encore plus importante mais ce n'est pas tout à fait le cas. Elle est là, bien sûr, mais avec le temps, et probablement du fait de la perte



Retrouvez l'intégralité de l'interview du Pr Antoine en vidéo dans la version digitale de votre revue Couleurs

C'est une étape supplémentaire ajoutée à ce projet qui est vraiment dans son prolongement.

Qu'attendez-vous des suites de ce projets ? Quelles seront les répercussions de votre travail ?

L'objectif de tout ce travail exploratoire où l'on essaye de comprendre, de modéliser le fonctionnement du couple ne doit pas s'arrêter là. On documente des situations pour ensuite pouvoir identifier les besoins de ces couples et proposer des accompagnements les mieux calés possible par rapport à ces besoins, en fonction des différents stades de maladie. Le calendrier consiste donc à finaliser les analyses qualitatives, publier et présenter les résultats aux équipes cliniques et travailler avec elles, les médecins, les psychologues, pour proposer différentes formes d'accompagnements. Par exemple, sur le couple au début de la maladie,

lorsque le lien conjugal est encore prégnant face aux symptômes, pour préserver la relation le plus longtemps possible. Et puis, dès lors que les capacités de communication sont trop affectées, l'idée est de proposer des accompagnements centrés sur le conjoint-aidant pour le guider dans l'accompagnement qu'il fera de la personne malade.

Que vous apporte le soutien de la Mgéfi dans ces recherches ?

Sans le soutien de structures ou d'organismes tels que la Mgéfi, nous ne pourrions tout simplement pas mener cette étude. Elle suppose énormément d'étapes et nous ne pouvons pas imaginer les centaines d'heures de travail qu'il y a derrière un tel projet. Pour pouvoir le faire, il faut recruter des collaborateurs, initier des doctorants à la recherche... Le soutien de la Mgéfi est le point de départ de toute cette aventure.

d'autonomie qui est de plus en plus marquée, les situations vécues au quotidien semblent moins intenses avec moins d'agitation et moins de troubles du comportement. L'aidant acquiert aussi de l'expérience, il sait comment prendre son conjoint pour pouvoir l'apaiser et gérer le quotidien. Tout semble positif comparé au stade débutant mais cela a aussi un coût relationnel car l'aidant se vit beaucoup plus aidant que conjoint. Il relate le sentiment que la relation conjugale, leur lien au conjoint se délite au profit d'un relationnel quotidien bien plus marqué par l'aidance que la conjugalité.

Quand pensez-vous que cette étude sera terminée ?

Nous sommes à peu près à mi-parcours. Nous avons recruté deux tiers des participants. Le début de l'année prochaine nous permettra d'arrêter les recrutements de participants et d'avoir tout l'échantillon que l'on souhaitait réunir. À partir de là, nous allons poursuivre les analyses des couples au stade avancé de la maladie, jusqu'en été. Fin 2023 nous devrions avoir fait le tour des entretiens que nous aurons recueillis dans le cadre de ce projet. Pour autant, nous avons déjà programmé une réanalyse de certains entretiens afin d'aller plus loin et de voir comment dessiner et comprendre les trajectoires des aidants au fur et à mesure de l'avancée de la maladie.



Addicto'Med, pour lutter contre l'accoutumance aux benzodiazépines

Appelés généralement calmants ou tranquillisants, les benzodiazépines regroupent une vingtaine de médicaments (anxiolytiques, somnifères, anticonvulsivants ou encore myorelaxantes) délivrés sur prescription médicale. Ils sont généralement indiqués pour aider à lutter contre le stress, l'anxiété et l'insomnie. Mais, face au risque d'accoutumance, la durée et le dosage du traitement doivent être les plus courts possible.

Peut-on être dépendant aux benzodiazépines ?

Oui, au-delà de 4 à 12 semaines de traitement, les benzodiazépines entraînent une dépendance physique et mentale et une baisse d'efficacité. La dépendance s'installe quand il devient nécessaire d'augmenter la dose de médicaments pour obtenir le même effet ou quand il devient difficile de s'en passer. Pour arrêter un traitement, il est indispensable de consulter un médecin qui établira un rythme de réduction de prise des médicaments afin d'éviter l'apparition d'un syndrome de sevrage. En cas d'arrêt trop rapide, de sérieux symptômes liés au sevrage peuvent en effet se produire.

La population Urops directement concernée

Il a été constaté une consommation importante de benzodiazépines chez les assurés sociaux d'Urops. C'est pourquoi, elle a souhaité en faire un sujet de prévention au travers d'un site internet d'information scientifique www.addictomed.fr afin :

- d'améliorer les connaissances des assurés sur le sommeil et l'anxiété,
- de mieux comprendre le phénomène et les risques d'accoutumance,
- de vérifier si le somnifère ou l'anxiolytique prescrit est susceptible de créer une accoutumance. Si c'est le cas, d'évaluer le niveau de dépendance à ce médicament et d'orienter vers le médecin traitant.



Urops pour préserver la santé des agents de la Fonction publique

L'Union du Régime Obligatoire et Prévention Santé (Urops), anciennement MFP Services, est une union de mutuelles de fonctionnaires, dont la Mgéfi fait partie. Elle gère aujourd'hui la prévention santé d'1,5 million d'assurés fonctionnaires (assurés sociaux et ayants droit). Urops est aujourd'hui devenue un acteur de prévention santé du régime obligatoire dédié aux fonctionnaires en organisant des actions de prévention de terrain auprès des agents publics afin de renforcer la prévention en milieu professionnel : vaccination antigrippale, dépistage du diabète, hypertension, maladies cardiovasculaires, dépistage bucco-dentaire et insuffisance rénale... Elle a également élaboré et mis en place des outils et des supports sur les risques et enjeux de santé publique, comme la résistance aux antibiotiques, la polymédication ou l'accompagnement et l'écoute.



Pour en savoir plus
www.urops-prevention.fr

« À quand le plein emploi pour les personnes handicapées ? »

C'est le thème de la 26^e Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, qui se tiendra du 14 au 20 novembre 2022. L'occasion de mettre en lumière les modes d'accompagnement innovants, les actions exemplaires sur les territoires, les engagements politiques des employeurs privés et du public pour permettre aux personnes en situation de handicap d'occuper la place qu'elles doivent avoir dans une société inclusive et d'ouvrir le débat sur les points d'amélioration pouvant faciliter leur inclusion.



QUELLE EST LA SITUATION DU HANDICAP FACE À L'EMPLOI EN FRANCE ?

12 millions de personnes, en France, vivent en situation de handicap, soit **1 individu sur 6**



Parmi elles, **14 %** sont au chômage (contre 19 % en 2017)



80 % des salariés en situation de handicap **travaillent en milieu ordinaire**



Les embauches des personnes en situation de handicap ont augmenté de **26 %** en 1 an



3,5 %

Taux d'emploi de personnes en situation de handicap dans le **secteur privé**



5,6 %

Dans le **secteur public**

Objectif du gouvernement

6 %

Tout employeur d'au moins **20 salariés** doit **recruter** des personnes en situation de handicap à hauteur de

6 %

de l'effectif total



Sources : ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche – 2015, APF France handicap, ministère des Solidarités de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

La Mgéfi propose à ses collaborateurs et élus le Visa Handicap. Il s'agit du premier parcours digital d'un programme plus large : le **Pass Inclusion**. Il est proposé à tous : collaborateurs et élus. Ce Visa Handicap permet une sensibilisation, et notamment une connaissance des différentes formes de handicap ainsi que les démarches et aménagements de l'emploi. Il donne des clés pour renforcer l'équité, et favoriser l'accueil et l'intégration de personnes en situation de handicap.

Arthrose, une maladie articulaire très répandue

L'arthrose est un mot qui nous est familier. Mais connaissons-nous vraiment cette maladie articulaire ? Touchant 10 à 12 millions de Français d'après la Fondation Arthrose et l'Association française de lutte antirhumatismale (Aflar). Les mécanismes de cette dégradation du cartilage sont encore mal connus et, bien qu'aucun traitement curatif n'existe aujourd'hui, certaines solutions peuvent permettre de soulager les douleurs engendrées par l'arthrose. À l'occasion de la journée mondiale de l'arthrose, le 17 septembre, parlons-en !



Concrètement, qu'entend-t-on par arthrose ?

Le cartilage qui tapisse les extrémités osseuses des articulations, leur permettant de glisser l'une sur l'autre, perd en épaisseur, se fissure et finit par disparaître. Cela entraîne des douleurs pouvant être invalidantes et causer une perte de mobilité.

Toutes les articulations peuvent être concernées

Le nombre de malades varie en fonction de l'articulation concernée :



L'arthrose de la colonne vertébrale est la plus fréquente, touchant 75 % des 65 à 75 ans, mais reste souvent silencieuse.



L'arthrose des doigts arrive en deuxième position avec 60 % des malades et se traduit par des déformations irréversibles.



Les arthroses du genou et de la hanche concernent respectivement 30 % et 10 % des personnes âgées de 65 à 75 ans. Elles sont plus invalidantes car elles touchent de grosses articulations supportant le poids du corps.



L'épaule, le coude, la cheville, et le poignet sont plus rarement atteints.

Une évolution imprévisible

Dans l'arthrose, les lésions du cartilage ne se résorbent pas mais leur progression n'est pas égale d'un cas à l'autre. Elle peut évoluer très rapidement et conduire à la pose d'une prothèse dans les 5 ans (c'est le cas pour les prothèses de hanche, par exemple). Mais la maladie peut aussi se développer lentement, sur plusieurs années, sans conduire à un handicap majeur.

On distingue alors deux phases différentes qui se succèdent à un rythme irrégulier :



Des phases chroniques où **la gêne quotidienne est variable et la douleur modérée**. Il est recommandé de conserver une activité physique régulière durant ces périodes.



Des crises de douleurs aiguës accompagnées d'une inflammation de l'articulation. **La douleur est vive**, dès le matin et parfois même la nuit. Durant ces crises, il faut absolument mettre les articulations au repos car c'est à ce moment là que le cartilage se détruit.

Des traitements... mais uniquement symptomatiques

Il n'existe à ce jour que des traitements visant à soulager la douleur (antalgiques, anti-inflammatoires non stéroïdiens, infiltrations de corticoïdes, etc.). Mais ils doivent impérativement être accompagnés de mesures non médicamenteuses en fonction du patient (perte de poids si nécessaire, activité physique adaptée, éviter le port de charges lourdes, adaptation de son environnement, semelles orthopédiques, etc.)



Des petits gestes pour soulager les douleurs

Les douleurs articulaires peuvent vraiment gâcher le quotidien. En compléments des traitements prescrits, il est possible d'adopter de petits réflexes pour lutter efficacement contre ces maux :

- 1 **Optez pour une alimentation anti-inflammatoire.** Le régime méditerranéen est particulièrement indiqué. Buvez du thé vert et de la tisane de cassis mais limitez la viande rouge, les aliments ultra-transformés et les sucreries.
- 2 **Pratiquez des automassages de 20 minutes** à l'aide d'huile essentielle de gaulthérie couchée (10 gouttes dans 50 ml d'huile végétale, telle que l'arnica).
- 3 **Étirez-vous en douceur** pendant 3 à 4 minutes plusieurs fois par jour.
- 4 **Penser au chaud et au froid contre les douleurs.**
- 5 Dans la mesure du possible, **bougez et renforcez vos muscles.**

Reboisement des forêts, la Mgéfi s'engage avec EcoTree

Comme 90 % des Français, la Mgéfi est sensible aux questions environnementales. C'est pourquoi, depuis 2019, nous sommes partenaires d'EcoTree, une start-up bretonne spécialisée dans le développement durable, afin de limiter notre impact sur la « santé » de notre planète en luttant contre la déforestation des massifs français.

Les forêts sont le 2^e puit de carbone mondial après les océans, et 30 % du territoire français en est recouvert. Elles abritent 80 % de la biodiversité et absorbent 15 % des émissions de CO₂ annuelles du pays. Les dommages subis par cette ressource essentielle ne peuvent plus être ignorés.

Les missions d'EcoTree

Née en 2015, EcoTree reprend des forêts abandonnées et d'anciennes coupes rases puis les reboise en privilégiant des espèces adaptées aux régions et le mélange des essences pour promouvoir la biodiversité. Avec cette gestion durable, les forêts gérées par EcoTree sont à l'origine de nombreux bénéfices environnementaux : renouvellement, développement et préservation de la biodiversité, absorption de CO₂, amélioration de la qualité de l'air, réduction des risques d'érosion des sols, régulation de la température, barrière contre le vent... Les bénéfices sont aussi économiques et sociaux : des emplois locaux non délocalisables ont été créés, du bois français de qualité est produit, ainsi que des espaces de loisirs et de récréation.

EcoTree a pour ambition de permettre à tous de faire un geste concret pour l'environnement. Chacun, particulier ou entreprise, peut devenir propriétaire d'arbres afin de financer le renouvellement et la gestion durable de ces massifs forestiers. En croissance constante depuis sa création, plus de 1200 entreprises partenaires et plus de 75000 clients particuliers travaillent avec elle. La start-up compte déjà 1,5 millions d'arbres plantés ou gérés dans 40 forêts, soit 10 hectares.

Parmi les projets que mène EcoTree, nous retrouvons également des ruches. 265 ont été installées pour l'heure sur plus de 50 hectares de zones humides préservées, ainsi que 50 nichoirs.

Les actions de la Mgéfi avec EcoTree

Depuis 2019, la Mgéfi se tient aux côtés d'EcoTree pour participer à cet élan en faveur de l'environnement. Ainsi, en 3 ans, près de 1500 arbres ont été plantés



et 1000 parrainés dans différentes forêts : Lanrivain dans les Côtes d'Armor, Kerautret dans le Morbihan, Palotas dans la Creuse, Ruillé dans la Sarthe et Luthenay dans la Nièvre. Parmi eux, 1 arbre a été planté pour 10 adhésions réalisées en école, 200 ont été offerts aux salariés de la Mutuelle et 566 pour capter l'équivalent des émissions de gaz à effet de serre des déplacements des militants pour se rendre en Assemblée générale. Sachant, qu'en moyenne, un arbre capte 25 kg de CO₂ par an, cela représente 37,5 tonnes de CO₂ chaque année pour les arbres Mgéfi !

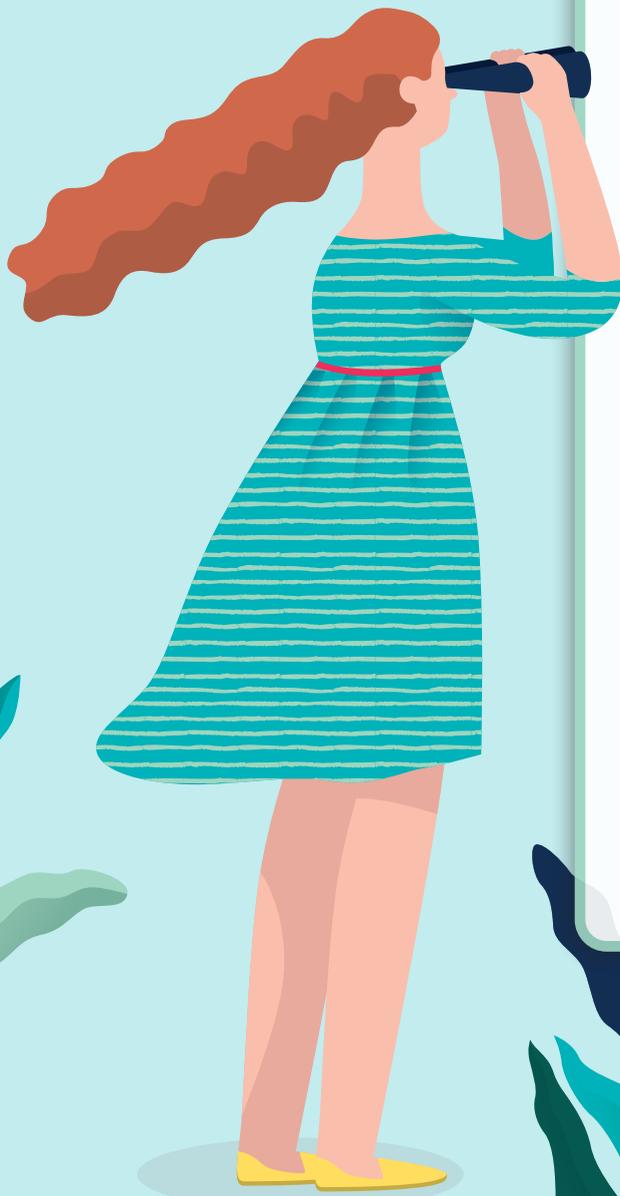


Fière de ce partenariat utile et qui a du sens, la Mutuelle continuera d'étendre « sa forêt » avec EcoTree. Mais, dans une volonté d'aller encore plus loin, la Mgéfi travaille aussi à soutenir les projets futurs de la start-up.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.ecotree.green

NOUS AVONS AIMÉ



Opulse, un programme pour les proches-aidants, recrute

L'équipe de recherche scientifique en Psychologie de l'Université de Lille, qui travaille également sur l'impact de la maladie de Huntington sur le couple (voir page 14), propose le programme Opulse aux aidants familiaux d'une personne pour laquelle une maladie d'Alzheimer ou un trouble apparenté a été diagnostiqué. Ce programme d'accompagnement en ligne a pour but de tester la faisabilité d'interventions non-médicamenteuses auprès du proche-aidant visant une amélioration du bien-être. Quatre approches vont être comparées :

- Des activités centrées sur l'instant-présent et son appréciation
- Des activités portant sur l'apport de connaissances et d'informations
- Des activités proposant la réalisation d'activités plaisantes, en relation avec vos qualités et vos ressources intérieures
- Des activités invitant à engager des actions basées sur ce qui est important pour vous

Vous souhaitez en savoir plus, participer à l'aventure ou connaissez quelqu'un qui le pourrait ? Rendez-vous sur [opulse.fr](https://www.opulse.fr)

Opulse

S'ouvrir à de nouvelles ressources

Pour Bien Vieillir : une approche globale et positive de promotion de la santé

Le vieillissement massif de la population dans les prochaines années constitue un enjeu majeur social et de santé publique. Bien vieillir dans sa tête, dans son corps et avec les autres sont les thématiques essentielles à aborder pour avancer en âge sereinement, sans oublier le « Bien vieillir chez soi ». Le programme Pour Bien Vieillir, développé par Santé publique France, vise à apporter la connaissance pour agir sur les différents facteurs permettant de favoriser sur le long terme le vieillissement en bonne santé. Vous y retrouverez des informations pratiques, des astuces et des prises de parole de professionnels de santé sur le lien social et intergénérationnel, les fonctions cognitives, l'alimentation, l'activité physique, la prévention de la santé, etc.



Ensemble, les caisses
de retraite s'engagent

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur pourbienvieillir.fr

Sophia, pour accompagner les malades chroniques

Les personnes atteintes d'asthme ou de diabète, deux pathologies en constante augmentation, peuvent bénéficier du programme de l'Assurance Maladie, baptisé Sophia. Ce service d'accompagnement à distance intervient en relais des consultations chez le médecin traitant, pour mettre en pratique les recommandations, apprendre à adapter ses habitudes de vie et à mieux gérer la maladie afin de réduire les risques de complication. La CPAM contacte directement les personnes concernées pour leur proposer une inscription gratuite et sans engagement. Sophia compte déjà 820 000 adhérents.

Pour en savoir plus : **0811 709 709** (prix d'un appel local depuis un poste fixe) ou sur ameli-sophia.fr



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

ameli.fr

Guide du tri, l'application qui facilite le tri des déchets

Pas toujours évident de bien trier tous ses déchets. On se retrouve parfois à douter devant sa poubelle. Guide du tri est une application pensée pour vous faciliter le tri au quotidien, en agissant comme un moteur de recherche. Il suffit de saisir le nom ou la marque de l'emballage que vous souhaitez jeter, ou bien de scanner son code barre. Plus de 7 000 marques sont déjà recensées dans l'application, de quoi optimiser son tri ! Grâce à la géolocalisation, vous connaîtrez alors les consignes de tri qui sont parfaitement adaptées à votre environnement et les points de collectes les plus proches de chez vous ! Déjà téléchargée près de 500 000 fois, Guide du tri est gratuite.



RENDEZ-VOUS



Du 7 au 9 septembre 2022 43^e congrès de la Mutualité Française, à Marseille

Intitulé « Mutualité : territoires d'engagements pour l'entraide et les solidarités », ce congrès est un événement majeur en matière de santé et de protection sociale en France. L'ambition de cette nouvelle édition est de convier l'ensemble de l'écosystème de la santé et de la protection sociale dans une logique de partenariat et d'intelligence collective afin de faire progresser la solidarité et l'innovation. Durant 3 jours, des conférences, des plénières et des rencontres feront l'objet d'échanges pour construire, ensemble, la protection sociale de demain.



15 octobre 2022 2^e Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité

Dans le cadre de ses liens avec le Journal des Acteurs Sociaux (JAS) et avec l'Observatoire national de l'Action sociale (ODAS), la Mutualité Française soutient la 2^e édition de la Journée nationale de la Citoyenneté et de la Fraternité. Cet événement, soutenu par une cinquantaine d'organisations, se tient dans toute la France via des actions collectives ouvertes à tous, quelles que soient leurs cultures, leurs origines, ou leurs générations. C'est l'occasion pour la Mutualité Française d'affirmer ses valeurs, notamment celle de solidarité, en relayant au niveau local la démarche, ou même en proposant quelques actions concrètes. Renseignez-vous auprès de votre commune pour connaître son propre programme d'activités.



Cap'vacances et vacançiel deviennent

Miléade

Villages Clubs & Hôtels

partenaire
vacances de

Mgéfi

Avec vous, c'est mutuel

1^{re} MINUTE



jusqu'à -400€*
sur toutes les destinations hiver

Frais de
dossier
offerts

jusqu'à -15%* supplémentaires
avec votre remise partenaire



Vite, réservez jusqu'au 06/10 et faites des économies !

☎ 04 87 75 00 50 ou 🌐 reservation-partenaires.mileade.com

avec votre code partenaire PRIVILEGEMGEFI

Plurimmo*

Mgéfi

Avec vous, c'est mutuel

Notre solution d'assurance de prêt pour tous vos projets immobiliers



Des formules
adaptées pour
tout type de prêt
immobilier



Une alternative
avantageuse à
l'assurance de
votre banque



Une
souscription
facile, guidée
par des experts



Une gestion
simple de
votre contrat
en ligne

Document non contractuel - Prestations servies selon les dispositions prévues par la notice d'information

*Contrats d'assurance de groupe en couverture de prêts immobiliers souscrits par les Mutuelles de la Fonction Publique et la Mgéfi - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, Siren : 499 982 098 - auprès de CNP Assurances et MFPrévoyance, sociétés anonymes régies par le Code des Assurances.



Contactez-nous au

09 69 39 69 29

Appel non surtaxé
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h



Plus d'informations
sur notre site internet

mgefi.fr

CNP Assurances - Siège social : 4 place Raoul Dautry 75716 Paris cedex 15 - Tél. : 01 42 18 88 88 - www.cnp.fr - Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris - Entreprise régie par le code des assurances

MFPrévoyance - Siège social : 4 place Raoul Dautry 75015 Paris - Société anonyme à Directoire et conseil de surveillance au capital de 81 773 850 euros régie par le code des assurances - 507 648 053 RCS Paris